

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2018/04 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2018/03</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 74

Votants : 84 (dont 10 pouvoirs)

POUR : 84 (100 %)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-neuf février deux mille dix-huit à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 12/02/2018

M Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Martine BAUDART ; Agnès BEGNY ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Ghislaine JACQUET ; Maryvonne LENFANT ; Agnès MERCIER ; Françoise PAYEN ; Chantal PIEROT ; Martine VERNEL et Messieurs Claude ADAM ; Michel ADIN ; Patrick BEBIN ; Bernard BIENVENU ; Guy BOIZET ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Daniel BOUILLON ; Patrick BROUILLON ; Jean BROYER ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Dominique CARPENTIER ; Dominique COLSON ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Dominique DANNEAUX ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Pierre DEMISSY ; Bruno DESWAENE ; Yann DUGARD ; Philippe ETIENNE ; Patrice FERON ; Hervé FREY ; Régis GAVART ; Olivier GODART ; Jacques GROSSELIN ; Éric HAULIN ; Bertrand HAULIN ; Benoît HUREAU ; Bruno JUILLET ; Hervé LAHOTTE ; Dominique LAMY ; Jacques LANTENOIS ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Patrick LESOILLE ; Jean-Marc LOUIS ; Xavier MACHINET ; André MALVAUX ; Christophe MANCEAUX ; Raoul MAS ; Jean-Philippe MASSON ; Frédéric MATHIAS ; Michel MEIS ; Michel MENDES ; Christian MIELCAREK ; Francis MOUTON ; Jean-Claude MULLER ; Christian NICOLITCH ; Jacky NIZET ; Daniel NIZET ; Hubert OUDIN ; Guy PAYEN ; Florent PIERSON ; Francis POTRON ; Guillaume QUEVAL ; Damien RENARD ; Jean-Pol RICHELET ; Dominique ROBIN ; Francis SIGNORET ; Benoît SINGLIT ; Vincent THIERION ; Lionel VAIRY ; Gérard VAN STECKELMAN.

Représentés : Mesdames Patricia LESUEUR donne pouvoir de vote à M. Claude ADAM ; Louise NOIRANT donne pouvoir de vote à M. Patrice FERON ; Suzanne RAULIN donne pouvoir de vote à M. Florent PIERSON ; Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER ; Andrée THOMAS donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD et Messieurs Joël CARRE donne pouvoir de vote à M. Francis POTRON ; Christian HULOT donne pouvoir de vote à M. Bruno JUILLET ; Jean-Yves PIC donne pouvoir de vote à M. Jean-Pierre CORNEILLE ; Patrick RACOUR donne pouvoir de vote à M. Daniel NIZET ; Bruno RAUSSIN donne pouvoir de vote à M. Raoul MAS.

OBJET : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR L'ANIMATION LOCALE DES SITES NATURA 2000 FR2100287 (N°42), FR2100288 (N°43), FR2100298 (N°53), FR2100331 (N°86), FR2112006 (N°209) ET FR2112008 (N°210) 2018/2020

Vu les statuts de la 2C2A, notamment la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement et de l'agriculture – Actions d'animation et de soutien au développement de l'agriculture et de la protection de l'environnement par des programmes favorisant l'installation, le maintien, l'amélioration des conditions de travail et de diversification des activités agricoles » ;

Vu la délibération n°DC2017/73 définissant l'intérêt communautaire concernant notamment la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie d'intérêt communautaire » et ciblant la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration des documents d'objectifs sur les sites Nature 2000 du territoire communautaire » ;

Vu la délibération n° 2011/084 du Conseil communautaire du 11 juillet 2011 validant la candidature de la 2C2A à la maîtrise d'ouvrage de l'animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 présents sur son territoire ;

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 21 FEV. 2018 et de sa publication ou notification le

Vu la délibération n° 2014/100 du Conseil communautaire du 27 octobre 2014 validant la candidature de la 2C2A à la maîtrise d'ouvrage et la présidence de la 2C2A dans les comités de pilotage, pour l'animation des sites 42, 43, 53, 209 et 210, pour une durée de 3 ans ;

Vu la délibération n° 2014/100 du Conseil communautaire du 27 octobre 2014 validant la décision de la 2C2A de solliciter la maîtrise d'ouvrage et la présidence du comité de pilotage pour l'animation du site 86 (Etangs de Bairon), pour une durée de 3 ans ;

Vu la délibération n° 2018/02 du Conseil communautaire du 19 février 2018 validant la décision de la 2C2A de solliciter la maîtrise d'ouvrage et la présidence du comité de pilotage pour l'animation de l'ensemble des 6 sites de l'Argonne Ardennaise, pour une durée de 32 mois ;

Considérant la désignation de la 2C2A comme structure animatrice et la validation du plan de financement 2018-2020 par les comités de pilotage de l'ensemble des sites le 11 décembre 2017;

Considérant l'avis favorable remis par la commission Environnement, Déchets Ménagers, Agriculture et Eolien saisie par courriel le 30 janvier 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat et de l'Union Européenne pour l'animation des documents d'objectifs des 6 sites Natura 2000 recensés sur le territoire communautaire,
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,
Francis SIGNORET



Plan de financement prévisionnel (32 mois - du 01/05/2018 au 31/12/2020)

Poste de dépenses	Descriptif	Site	Enveloppe	Budget par poste
ETUDES	Etude hydraulique (20% du reste à charge)	42	16 000.00 €	74 746.40 €
	Suivi habitats d'intérêt communautaire (protocoles rég)		2 080.00 €	
	Suivi du peuplement piscicole Dormoise et Sugnon	43	2 140.40 €	
	Suivi habitats d'intérêt communautaire (protocoles rég)		2 860.00 €	
	Suivi habitats d'intérêt communautaire (protocoles rég)	53	10 400.00 €	
	Evaluation des incidences N2000 si mise en assec	86	15 000.00 €	
	Pêche de transfert si mise en assec		5 250.00 €	
	Suivi du peuplement piscicole, méthode SPYGEN		1 756.00 €	
	Suivi des espèces d'oiseaux prioritaires (protocoles rég)	209	13 200.00 €	
	Suivi des espèces d'oiseaux prioritaires (protocoles rég)	210	6 060.00 €	
ANIMATION	Animation grand public généraliste (3)	42	1 560.00 €	11 072.20 €
	Animation grand public « libellules »		780.00 €	
	Animation grand public généraliste (3)	43	1 260.00 €	
	Animation grand public « botanique » prairies humides		520.00 €	
	Conférence sur les oiseaux de la vallée de l'Aisne	53	420.00 €	
	Animation grand public généraliste (3)		1 260.00 €	
	Animation grand public généraliste (3)	86	1 260.00 €	
	Animation famille faune/flore (3)		495.00 €	
	Animation grand public « espèces piscicoles exotiques »		217.20 €	
	Animation grand public « amphibiens »	209-210	780.00 €	
	Animation grand public généraliste (3)		1 260.00 €	
	Animation grand public « sensibilisation nicheurs »	209	420.00 €	
	Animation spécialisée « exploitants agricoles »	Les 6	420.00 €	
	Animation spécialisée « élus »		420.00 €	
COMMUNICATION	Impression 11 000 Infosites + encartage 2C2A Mag' (3)	Les 6	7 038.00 €	25 833.46 €
	Distribution Infosites en boîtes aux lettres (3)		11 182.62 €	
	Convention d'utilisation de 15 photographies naturalistes		600.00 €	
	Impression d'une lettre aux habitants « mise en assec »	86	223.20 €	
	Distribution lettre en boîtes aux lettres		205.40 €	
	Réalisation de vues aériennes si mise en assec		428.16 €	
	Fourniture de 3 panneaux d'accueil + sérigraphie		4 527.06 €	
	Fourniture de 6 bornes + 6 plaquettes		1 129.02 €	

	sérigraphiées			
	Achat de matériel pour scellement (pose en interne)		500.00 €	
COORDINATION	Salaires coordinateur Natura 2000 (100%)	Les 6	108 300.00 €	162 364.71 €
	Salaires responsable de la commande publique (5%)		6 041.67 €	
	Salaires chargée de communication (5%)		5 735.00 €	
	Salaires agent de suivi comptable (10%)		10 830.00 €	
	Gratification stagiaire (100% sur 6 mois)		3 672.90 €	
	Frais de structure (forfait 15% des frais de personnel)		20 186.94 €	
	Frais professionnels		3 600.00 €	
	Frais de formation		3 600.00 €	
	Achat de matériel pour missions d'animation en interne		398.20 €	
TOTAL DES POSTES			274 016.77 €	

Montant total prévisionnel des dépenses éligibles	274 016,77 €	
Subventions sollicitées	50% ETAT	137 008.39 €
	50% FEDER	137 008.39 €
Autofinancement	0.00 €	

Le Président
Francis SIGNORET

